

Montréal, le 5 décembre 2019

Par courrier électronique

M^e Yves Fréchette
Avocat
Hydro-Québec - Affaires juridiques
75, boul. René-Lévesque Ouest, 4^e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Objet : Demande relative à la construction d'une ligne à 320 kV et à l'installation d'équipements au poste des Appalaches (Dossier R-4112-2019)

Cher confrère,

Veillez trouver ci-joint l'avis aux personnes intéressées diffusé sur notre site internet dans le cadre du dossier mentionné en titre.

Nous vous demandons de voir à ce que le Transporteur le publie également sur son site internet dans les meilleurs délais et nous confirmer telle publication.

La Régie de l'énergie (la Régie) demande également au Transporteur de transmettre copie de cet avis aux municipalités visées par le projet faisant l'objet de sa demande d'autorisation ainsi qu'aux communautés autochtones auprès desquelles il a procédé aux activités d'information et de consultation mentionnées dans sa preuve.

Enfin, la Régie demande au Transporteur de déposer par la suite la confirmation de la réception de cet avis par les autorités pertinentes des municipalités et des communautés précitées.

Veillez agréer, cher confrère, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie
VD/ml
p. j.